

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2011

Absents : BACLE-RUFFIER

Le maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 6/6/2011 celui-ci demande que soit rajouter les points suivants :

La fibre optique: Monsieur PHILIBERT ayant présenté au conseil le tracé pour amener la fibre optique jusqu'au village, de la départementale 176 le long du terrain de foot, puis à droite des jeux de boules pour arriver sur la place de la mairie côté espace vert et rejoindre l'armoire qui sera installé près de la salle communale.

La poste, au cours de la présentation par Monsieur CHABAUD et Madame DELAUNAY, le conseil leur à fait par du mécontentement des usagers de la poste sur les horaires d'ouverture qui ont été réduites.

PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE PRESENTE PAR LE PREFET DE LA DROME-AVIS DU CONSEIL

Après avoir examiné avec attention le projet du préfet, le conseil municipal décide :

- ✚ D'émettre un avis défavorable à l'unanimité au projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la drôme en ce qu'il inclut la Communauté de communes de la Raye dans une communauté d'agglomération unique autour de Valence,
- ✚ De demander à l'unanimité à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de modifier le projet de schéma de coopération intercommunale élaboré par Monsieur le Préfet de la Drôme, afin de maintenir l'existence de la Communauté de Communes de la Raye,
- ✚ Que Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette décision à Monsieur le Préfet de la Drôme et de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

BATIMENT OFFICE DU TOURISME

Monsieur le Maire rappelle les courriers de Monsieur PERTUSA concernant le bâtiment office du tourisme dont deux solutions sont proposées :

- ✚ Acquisition par la commune de Chabeuil ou par tout autre commune intéressée sur les bases de la valeur de l'actif soit 110 029 €
- ✚ Mise en place d'une convention de gestion chargeant une collectivité de l'administration de l'indivision,

Le conseil municipal décide de se porter acquéreur au prix de l'actif,

AMENAGEMENT DU VILLAGE, TRANCHE ROUTE DE CREST

Le conseil après avoir pris connaissance de l'estimatif établi par Monsieur CORDEIL, maître d'œuvre qui s'élève à 270 600 € comprenant terrassement, revêtement, réseaux eaux pluviales, réseaux éclairage, espaces verts, maçonnerie, mobilier urbain, divers structure de chaussée neuve,
Le conseil émet un avis favorable et décide de solliciter une subvention au titre de la dotation cantonale du patrimoine.

BUDGET GENERAL-DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le maire informe le conseil que les travaux d'extension de l'école maternelle sont pratiquement terminés et propose un réajustement au budget général,

Section investissement soit
Construction maternelle +150 000 €
Réalisation d'un emprunt + 150 000 €

Le conseil décide d'approuver la décision modificative.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE

Modification de la délibération du 18/4/2011 concernant l'approbation de la convention et notamment une indemnité forfaitaire de 316 € qui n'est pas annuelle mais unique.
Le conseil approuve la modification de la délibération.

ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le maire rappelle que nous avons une convention avec le Centre de Gestion pour effectuer les archives communales à raison de 1 journée tous les deux mois.
Le conseil accepte de renouveler cette convention à raison d'une journée par mois.

REFERENT AMBROISIE

Madame CARAYON Martine est désignée référent ambroisie pour la commune de MONTVENDRE auprès de la Communauté de Communes de la Raye.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Mme VASSELIN présente le devis concernant les illuminations de Noël qui s'élève à 1711 € le conseil accepte ce devis et propose de rajouter un motif poteau ce qui ramènerait le devis à 2407 €, un devis sera demandé pour installer des boîtiers de raccordement électrique sur les candélabres.

LA POSTE-LES HORAIRES

Monsieur le maire a été destinataire de la copie de la pétition concernant la demande de modification des horaires de la poste et donne lecture d'un courrier au conseil municipal,

Le conseil décide de reprendre rendez-vous avec le responsable de la poste à Chabeuil.

LA FIBRE OPTIQUE

La commune est en attente de l'autorisation des travaux , les bâtiments de France ont émis un avis favorable pour l'installation de l'armoire près de la salle communale, les travaux débuteraient fin juillet.

RAPPEL

De Mme CHARRIERE concernant le passage piétons sur la route de Barcelonne au niveau du lotissement "Le pré du Bost" et demande un cédez le passage sur la route arrivant du chemin des sables, près de l'abribus.

RESTAURANT SCOLAIRE

Suite à l'assemblée générale extraordinaire, il a été demandé sans qu'il n'y ait de vote que le président soit une personne du conseil municipal, après avoir relu les statuts, il s'avère que si aucun membre de l'association ne veut prendre la présidence, c'est l'un des deux représentants de la commune qui est nommé d'office.

Le conseil décide d'attendre l'assemblée générale ordinaire de la rentrée de septembre qui devra élire le bureau de l'association.

GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe la présidente de la garderie périscolaire que le déménagement a été effectué par les agents communaux vers le nouveau local.